

3 juin 2020 – 9h45

Guide de l'OPPBTP

Qu'est ce qui change dans la version 3 du 27 mai 2020

La fin de la recommandation d'interdiction des chantiers pour les apprentis mineurs : avec la reprise de l'ensemble des activités, l'OPPBTP recommande le retour des stagiaires et apprentis sur les chantiers, pour favoriser le maintien de la formation dans le respect des précautions sanitaires.

L'introduction des écrans faciaux comme mesure alternative aux lunettes de protection : l'OPPBTP valorise l'utilisation de cet accessoire qui peut offrir un plus grand confort de travail.

La mise à jour des directives pour les personnes à risque de santé élevé : le dispositif de déclaration et d'indemnisation pour les personnels à risque de santé élevé qui doivent stopper leur activité professionnelle a changé.

Des précisions sur les mesures de prises de température à l'entrée des locaux et des chantiers : elles ne sont toujours pas recommandées par le Haut Conseil de santé publique, mais il est admis que les entreprises, par mesure de précaution, puissent organiser un contrôle de température des personnes entrant sur leur site ou sur leur chantier. Dans ce cas, elles doivent se référer aux recommandations du Protocole national de déconfinement.

La simplification des procédures de nettoyage : les consignes initiales étaient calquées sur les consignes pour les environnements de soin, qui recommandaient donc une désinfection complète à une fréquence très élevée. L'avis du Haut Conseil de santé publique et le guide de déconfinement permettent d'alléger les procédures pour les activités du BTP. Sans présence avérée du virus, un nettoyage quotidien avec des produits détergents habituels suffit.

La prise en compte du port du masque et des écrans étanches dans les véhicules si besoin : la nouvelle version du Guide précise que l'emploi d'écrans étanches, installés par ou selon une procédure fournie par des installateurs agréés, permet de respecter la distance minimale de 1m.

La possibilité de réemploi des cartouches de masques (masques type amiante ou poussière) : quand elles sont utilisées uniquement contre le Covid-19, les cartouches peuvent être réutilisées. Elles sont alors nettoyées et stockées dans un sac propre, au sec, les orifices fermés avec l'opercule prévu à cet effet.

Le questionnaire santé : dans la version 3 du guide, il est bien précisé que le questionnaire santé est un auto-questionnaire.

Voici le lien vers la version 3 du Guide : [ICI](#)